

Minister of Transport



Ministre des Transports

Ottawa, Canada K1A 0N5

RECEIVED 177 1 2 2016

MAI 12 2016

Monsieur Perrin Beatty
Président et chef de la direction
La Chambre de commerce du Canada
360, rue Albert, bureau 420
Ottawa (Ontario) K1R 7X7

Monsieur,

Je donne suite à votre correspondance du 10 décembre 2015 dans laquelle vous me félicitez pour ma nomination à titre de ministre des Transports et vous présentez quelques recommandations de la Chambre de commerce du Canada dans le cadre de l'examen de la *Loi sur les transports au Canada*. Veuillez excuser le retard avec lequel vous parvient la présente réponse.

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir pris le temps de m'adresser vos félicitations. Je me réjouis à l'idée de contribuer au renouvellement d'une vision du Canada et de son secteur des transports qui appuie tous ses intervenants actuels et futurs, et qui inspirera à la population canadienne de la fierté à l'égard de son réseau de transport sécuritaire, moderne, efficace et respectueux de l'environnement.

Comme vous le savez peut-être déjà, le rapport d'examen de la *Loi sur les transports au Canada* m'a été remis le 21 décembre 2015. En effet, tel que vous le mentionnez dans votre correspondance, le comité responsable de l'examen a entrepris un examen exhaustif de la façon de veiller à ce que le réseau de transport national continue de favoriser la compétitivité, le commerce et la prospérité du Canada à l'échelle internationale. Je crois savoir que la Chambre de commerce du Canada a préparé un mémoire dans le cadre de l'Examen et je suis heureux de savoir que vos commentaires ont contribué au processus.

Le gouvernement du Canada examinera soigneusement les recommandations qui sont formulées dans le rapport ainsi que toute mesure requise afin de renforcer davantage la sécurité, l'efficacité et la compétitivité du réseau de transport du Canada. Vous serez heureux de savoir que le rapport a été déposé devant le Parlement et rendu public le 25 février 2016.

Je vous remercie de m'avoir transmis un certain nombre de recommandations de la Chambre de commerce du Canada visant quelques aspects des transports liés notamment aux coûts de l'aviation, au transport ferroviaire voyageurs et aux obstacles interprovinciaux au mouvement du fret surdimensionné. Je tiens à préciser que je suis actuellement à examiner les recommandations et les résolutions découlant du 86^e congrès annuel de la Chambre et que je devrais vous transmettre une réponse exhaustive à ce sujet bientôt.

Canada

Misant sur l'approche collaborative utilisée dans le cadre de programmes d'infrastructure fondés sur le mérite précédents, le gouvernement du Canada se réjouit à la perspective de faire des investissements plus importants dans le réseau de transport canadien lié au commerce, en particulier dans les routes, les ponts, les corridors de transport, les ports et les passages frontaliers. De tels investissements ciblés dans l'infrastructure de transport, liés à des structures et à des occasions commerciales en constante évolution, seront importants pour la prospérité et la compétitivité futures du Canada.

Par ailleurs, le Premier ministre m'a demandé, en vertu de ma lettre de mandat, d'améliorer la sécurité maritime, en collaboration avec le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Dans le cadre de cet engagement, Transports Canada tiendra des consultations au cours des prochains mois avec des groupes autochtones et des intervenants de l'industrie maritime sur la deuxième phase de l'examen du Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes qui était axée sur les exigences relatives à la préparation et à l'intervention en cas de déversements provenant de navires dans l'Arctique, ainsi que sur les critères nécessaires à la mise en place d'un système sur les substances nocives et potentiellement dangereuses. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à m'écrire, et je serai heureux de vous donner plus de détails à ce sujet.

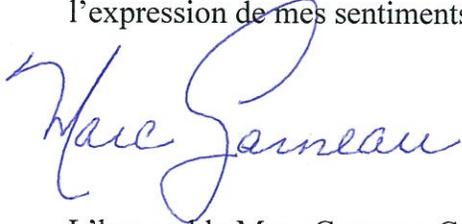
En ce qui concerne la sécurité ferroviaire, je tiens à préciser qu'un certain nombre de mesures concrètes ont été prises par Transports Canada afin d'améliorer la sécurité du transport ferroviaire et le transport des marchandises dangereuses depuis 2013. Des mesures décisives ont notamment été annoncées le 23 avril 2014 ainsi que le 29 octobre 2014 afin de répondre aux recommandations du Bureau de la sécurité des transports du Canada. Vous trouverez un aperçu de ces mesures sur le site Web de Transports Canada, à l'adresse suivante : <http://www.tc.gc.ca/fra/medias/fiches-information-menu-7564.html>.

Transports Canada demeure déterminé à collaborer avec l'industrie, tous les ordres de gouvernement, la Fédération canadienne des municipalités et son Groupe de travail municipal sur la sécurité ferroviaire nationale, les représentants des États-Unis, l'Association canadienne des chefs de pompiers et d'autres intervenants clés afin d'examiner plus en profondeur des moyens d'améliorer la sécurité du transport ferroviaire et du transport des marchandises dangereuses. Grâce principalement à ces relations de travail positives et productives, des progrès ont été réalisés.

En outre, le 19 février 2016, Transports Canada a approuvé le *Règlement relatif aux trains et itinéraires clés* qui est établi de façon permanente pour renforcer la sûreté du transport ferroviaire de marchandises dangereuses. Le *Règlement* prévoit des limites de vitesse pour les trains qui transportent des marchandises dangereuses, des inspections de rails plus fréquentes, des évaluations du risque plus rigoureuses pour les itinéraires clés et la mise en place par les compagnies de chemin de fer d'un processus pour prendre en compte les municipalités et les gouvernements locaux lors des évaluations du risque.

Enfin, le 3 décembre 2015, le Ministère a affiché un résumé sur l'échantillonnage et l'analyse du pétrole brut sur son site Web, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :
<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/securite-menu-1242.html>.

J'espère que la présente saura répondre à vos préoccupations et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink that reads "Marc Garneau". The signature is fluid and cursive, with the first name "Marc" and the last name "Garneau" clearly legible.

L'honorable Marc Garneau, C.P., député
Ministre des Transports